

ANNEXE 1 AU CCAP : CONSTATATION DU SERVICE FAIT

PRESCRIPTEUR	TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE Société :
Représenté par :	Représenté par :
Qualité :	Qualité :
<u>Objet du marché</u> : Entretien des espaces verts de sites militaires de la base navale de Brest et alentours. ☐ Lot n° 1 : Base Navale de Brest ☐ Lot n° 2 : divers sites de Brest et alentours ☐ Lot n° 3 : complexe sportif du Bergot ☐ Lot n° 4 : Hôpital régional d'Instruction des Armées (HIA espaces verts)	
Référence du marché:	Date de notification :
Référence du bon de commande :	Période de prestation :
Lieu d'exécution :	
Admission prononcée le/...../..... conformément aux clauses de l'accord-cadre, ☐ sans réserve. ☐ avec les réserves suivantes :	

Désignation des pénalités appliquées	Montant unitaire HT	Quantité (jours ou constatations)	Montant total HT	Observations
Non-transmission du planning annuel dans les délais prescrits	50 euros HT par jour calendaire de retard			
Non-respect du délai d'exécution mentionné dans le bon de commande notifié au titulaire	100 euros HT par jour calendaire de retard			
Dégradation d'un ouvrage, équipement, clôture, réseau ou plantation du fait du titulaire	300 euros HT par constatation, sans préjudice des frais de remise en état			
Non-transmission du justificatif de traçabilité du traitement des déchets prévu au CCTP	100 euros HT par constatation			

Non-respect de l'obligation de résultat prévue au CCAP (exemples : hauteur de végétation non conforme, haies insuffisamment entretenues, massifs envahis d'adventices, clôtures non dégagés, etc...)	150 euros HT par constatation et par zone concernée			
Non-respect de la clause d'insertion sociale : - Non-transmission, ou transmission partielle, ou retard de transmission des documents et attestations permettant le contrôle de l'exécution de l'action d'insertion professionnelle - Non-respect des heures d'insertion	100 euros HT par jours calendaires de retard et par document 50 euros HT par heure d'insertion non réalisée			
Montant total des pénalités appliquées			€ HT	

Observations du titulaire (le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

Fait à :	Le :
Pour le service/la formation bénéficiaire Nom Prénom : Qualité : Signature :	Pour la société Nom Prénom : Qualité : Signature :

La présente constatation du service fait est établie par le service bénéficiaire dès l'exécution des prestations, conformément à l'article 7.2.14 du CCAP.

Elle est transmise au titulaire pour signature et, le cas échéant, pour recueillir ses observations. Elle est conservée par le service bénéficiaire et constitue une pièce justificative de l'exécution des prestations et, le cas échéant, de l'application des pénalités prévues au marché.